

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alcohol isopropylicus 70%

N°d'article

15528000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Classification selon les Directives CE

Classification	F, R11 R67 Xi, R36
----------------	--------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Facilement inflammable



Irritant

Phrase(s) de risque

- 11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
2 Conserver hors de la portée des enfants.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Propane-2-ol

No. CAS	67-63-0	
No. EINECS	200-661-7	
Concentration	=	50 %
Classification	Xi, R36	
	F, R11	
	R67	

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Chaleur. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement,



Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Nausées, État d'ivresse, Narcose

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas utiliser de récipient en métal léger.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Propane-2-ol

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	500 mg/m ³	200 ppm(V)	
Valeur limite à courte terme	1000 mg/m ³	400 ppm(V)	
Limitation maximale:	4x15;	Groupe du risque pendant la grossesse: C;	Etablie le: 2005; Remarque: B

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.35 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

L'épaisseur du matériau 0.5 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

L'épaisseur du matériau 0.4 mm
La durée de pénétration >= 8 h
Non adapté: gants épais
Non adaptés: gants en cuir
Non adapté: gants en latex naturel
Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** Liquide, limpide**Couleur** incolore**Odeur** caractéristique**pH**

Remarque Non applicable

Point de fusionValeur -89.5 °C
méthode DIN 51761**Point d'ébullition**Valeur 82.4 °C
méthode DIN 51761**Point d'éclair**Valeur 12 °C
méthode DIN 51755**Limites des explosibilité**Limite d'explosivité, inférieure 2 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure 12 %(V)**Pression de vapeur**Valeur 42 hPa
Température 20 °C**Densité**

Valeur 0.871 à 0.882 g/ml

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow < 1

Température d'inflammabilité

Valeur 425 °C

Viscosité**dynamique**Valeur 2.2 mPa.s
méthode DIN 51550**9.2. Autres informations****Autres données**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables

Autres données

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosifs.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL 50	5045		mg/kg
Espèces	Homme		
LDLo	3570		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	lapin		
DL 50	128000		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces	rat		
CL 50	46.5		mg/l
Durée d'exposition	4	h	

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL50	8970		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Espèces	Pimephales promelas		
CL50	9640		mg/l

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE50	13299	mg/l	
Durée d'exposition	48 h		

Toxicité pour les algues

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CI50	> 1000	mg/l	
Durée d'exposition	72 h		

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	5175	mg/l	
Durée d'exposition	18 h		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	95	%	
Durée de l'essai	21 d		
Remarque	Le produit est biodégradable.		

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeur	97	%(m)	
--------	----	------	--

Besoins en oxygène d'origine biochimique en 5 jours (BOB5)

Valeur	60	%(m)	
--------	----	------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow	< 1		
---------	-----	--	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes n'est pas d'attendre.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.
Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.	

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 1 / CH

Date de révision: 01.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.05.12

14.1. Numéro ONU

UN 1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1219

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

- 11 Facilement inflammable.
 36 Irritant pour les yeux.
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Hazard statements listed in chapter 3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
 Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.